

Alain Marleix reçoit la médaille de la ville

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, Alain Marleix, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, a reçu la médaille de la ville des mains de Louis Galtier en signe de reconnaissance pour le soutien porté lors de divers projets et certainement futurs, mais également en signe d'amitié.



Trois jeunes pétanqueurs à l'honneur

Trois jeunes pierrefortais ont porté haut les couleurs de notre commune et du Cantal puisque Benjamin Fabre, Cyril Miquelino et Jordan Vidakovic champions du Cantal minimes ont brillamment participé au championnat de France triplétes jeunes qui se déroulait à Roman dans la Drôme. Afin de souligner leur honorable parcours, ils ont reçu un trophée lors de la cérémonie des vœux. Nous leur remercions nos félicitations ainsi que nous encourageons pour les compétitions à venir. « La Petite Boule Montagnarde » a de beaux jours devant elle !



Que d'eau !



Le 23 janvier, comme de nombreuses communes, celle de Pierrefort a été le théâtre de visions d'apocalypse : en effet, des pluies torrentielles se sont abattues sur le village ; accentuées par la fonte des neiges, elles ont créé de véritables torrents. Plusieurs quartiers ont subi des dégâts : foudrerie, le pont de la mare... mais aussi de nombreux chemins communaux, la côte de Chabédet a particulièrement souffert, des fossés se sont creusés créant des ornières et découvrant le remblai des tranchées électriques. Les écoliers n'ont pu se rendre au collège pour le déjeuner qui leur a été distribué dans les locaux de l'école.

Les équipes d'agents communaux se sont efforcées de protéger certaines habitations en situation délicate et ont travaillé à la remise en état de la voirie.

Au regard des dégâts occasionnés, une demande de subvention a été transmise au fonds de solidarité des collectivités territoriales.



La balle est dans le camp des associations !

L'initiative du nouveau club de Basket s'est révélée être un véritable succès ! Le 18 janvier, lors du premier tournoi inter-associations du canton, 14 équipes se sont affrontées en toute amitié, ce sont ainsi près de 120 joueurs qui ont mouillé le maillot. Au final, l'équipe Ados/partenaires s'est brillamment imposée ! Au-delà des performances sportives, l'objectif relevait plus de l'échange et de la convivialité, tout ce petit monde s'est donc retrouvé autour d'un repas et en fin de journée, l'association du don du sang a offert la gâterie des Rois afin de clôturer en beauté ! Au regard du bilan, nul doute, l'expérience est à renouveler !



Jean Todt en visite dans son village natal

C'est à l'occasion de sa venue dans le Cantal pour le lancement de la nouvelle politique de communication du Conseil Général que Jean Todt s'est octroyé un petit détour pour faire découvrir son lieu de naissance à sa compagne l'actrice Michelle Yeoh. Le couple a pu visiter les nouvelles infrastructures communales et intercommunales : l'école nouvellement rénovée, la grande halle, la médiathèque... mais aussi d'un point de vue plus intime, sa maison natale et la rue qui porte désormais son nom. La suite de la visite s'est déroulée sous le signe de la convivialité, les pierrefortais ont ainsi pu partager le verre de l'amitié, recueillir les autographes des deux invités mais aussi faire la démonstration de leurs talents de danseurs de bourrée auvergnate au son de l'accordéon de Sylvie Palkes ! Cette rencontre a une nouvelle fois montré l'attachement de Jean Todt à son village natal et l'œil bienveillant qu'il lui porte.

Echos de PIERREFORT

De nouveaux équipements pour nos écoliers

Après les travaux d'envergure de l'école primaire et afin d'offrir un cadre de travail optimal, Louis Galtier a souhaité que la dotation antonale dont il bénéficie au regard de son mandat de conseiller général soit consacrée à l'achat de divers outils dans l'enceinte de l'établissement.



Nos petits écoliers et leurs enseignants pourront donc bénéficier de nouveaux supports éducatifs variés. Ainsi, outre l'achat d'un ordinateur portable, d'un appareil photo numérique, d'un rétroprojecteur et d'un lecteur CD qui devraient leur permettre de maîtriser les nouvelles technologies, du mobilier a aussi été acheté (bancs, fauteuils de maître, rideaux) afin d'améliorer le quotidien ; au total, ce sont 3500 euros qui ont ainsi été investis de manière à répondre aux besoins de chacun.

Mais parmi tout cela, nul doute que ce qu'aouront retenu nos têtes blondes, c'est probablement l'arrivée dans la cour d'école de trottinettes et de tricycles, les récréations devraient donc s'animer de courses-poursuites infernales ! Après tout c'est connu, pour bien travailler, l'écolier a besoin de se défouler !

Pierrefortaises, Pierrefortais, chers amis,

Dans ce numéro de notre bulletin d'information, j'ai souhaité vous présenter l'un de nos projets-phare, à savoir la réalisation d'un foyer d'accueil médicalisé pour cérébro-lésés.

Par ailleurs, j'ai souhaité revenir sur différents événements qui ont marqué ces derniers mois : visite de Jean Todt, tournoi de basket, médaille de la ville pour Alain Marleix, exploit de nos jeunes pétanqueurs... parallèlement vous découvrir les derniers investissements réalisés pour l'école primaire.

Les derniers mois ont été particulièrement difficiles notamment au regard de conditions météorologiques difficiles, je souhaite à chacun de vous que le retour imminent du soleil vous apporte l'énergie et le dynamisme nécessaires à la poursuite d'une vie communale active.

A l'heure où notre population baisse, où le contexte national et international s'avère des plus morose, il est primordial de poursuivre nos efforts de manière à impulser une nouvelle dynamique génératrice d'emplois et d'activité économique ; ce projet est une véritable chance non seulement pour notre commune mais aussi pour tous ceux et celles qui, confrontés à la maladie pourront ainsi bénéficier de soins adaptés.

Vous trouverez également un récapitulatif des modifications apportées aux tarifs municipaux qui avaient pu être réévalués depuis plusieurs années et dont les augmentations sont comme vous le verrez plus que raisonnables.

André Chabédet
Galtier



La municipalité revoit les tarifs de ses services

Depuis plusieurs années maintenant, les tarifs municipaux n'avaient pas été ré-évalués ; au regard de l'augmentation générale des frais occasionnés par ces différents services, une augmentation raisonnée et quelques simplifications ont été votées en conseil municipal, les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

- Camping :**
 - * forfait 1 ou 2 campeurs : 6 €
 - * forfait pour toute personne supplémentaire : 4 €
 - * branchement électrique caravane : 2 € par nuitée
 - * demi-tarif pour les enfants de 5 à 12 ans inclus (gratuit avant)
 - * réduction familiale pour un séjour minimum de 7 jours : -25%
- Piscine :**
 - * adulte : 3 €
 - * enfant : 2 €
 - * groupe constitué d'enfants (10 minimum) : 1,80 €
 - * abonnement adulte (10 entrées) : 24 €
 - * abonnement enfant (10 entrées) : 16 €
 - * abonnement Passe-port Eté Cantal : 8 €
 - * gratuité pour les enfants de moins de 1 an
- Location de la salle polyvalente :**
 - * 120 € (enlèvement et remise des sièges ainsi que le nettoyage réalisés par le demandeur)
 - * 250 € (enlèvement et remise des sièges ainsi que le nettoyage réalisés par les services techniques)
 - * caution : 300 €
 - * gratuité pour les assemblées générales sous réserve que la salle soit nettoyée après l'utilisation.
- Ramassage scolaire :**
 - (1,50 € par jour quel que soit l'éloignement du hameau desservi).
- Garderie périscolaire**
 - * journée : 2,50 €
 - * semaine : 8 €

Foyer d'Accueil Médicalisé pour Traumatés Crâniens : le permis de construire est accordé

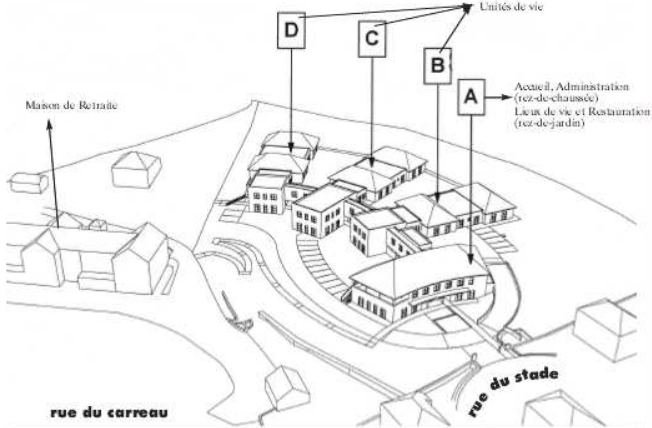
PRESENTATION DU PROJET
Le projet est destiné à l'accueil de personnes atteintes de lésions cérébrales acquises suite à un traumatisme crânien, accident vasculaire, maladie infectieuse tumorale...
Ce projet a une double finalité. Il vise :
* l'accompagnement de personnes cérébro-lésées vers une réinsertion sociale
* l'accueil de personnes plus lourdement handicapées, inaptes à toute activité professionnelle, qui ne peuvent être maintenues à leur domicile et qui ne sont pas suffisamment autonomes pour vivre dans un logement isolé.
La capacité de l'établissement est de 30 places réparties en trois groupes de vie de 10 personnes. 25 places sont réservées à l'hébergement continu, 5 places à l'hébergement temporaire. Le foyer est mixte. L'âge d'admission est fixé à 18 ans. Les personnes accueillies seront originaires de la région Auvergne, voire de la France entière, du fait de la réponse apportée au niveau de la réinsertion et des liens qui seront établis avec les autres structures au plan national au sein d'un réseau déjà constitué.

travaux de viabilisation du terrain et de construction sera supportée par l'Association de Villebouvet.
LES EMPLOIS
Près de quarante emplois seront nécessaires au fonctionnement de l'établissement prenant en compte les différents secteurs : administratif (directeur, comptable, secrétaire...), médical (médecin généraliste, psychiatre...), soins et réadaptation (infirmières, psychomotricien, ergothérapeute, neuropsychologue, psychologue et orthophoniste), accompagnement vie quotidienne (aide-soignante, AMP, éducateur spécialisé, moniteur d'atelier éducateur sportif) social, service logistique (cuisine et service, buanderie, agents de service et homme d'entretien).

POURQUOI CE PROJET A PIERREFORT ?
Parti d'un constat de déficit de ce type de structure d'accueil sur notre région, Louis GALTIER, a pris des premiers contacts en 2004, notamment avec le Professeur CHAZAL, Neurochirurgien au CHU de Clermont-Ferrand. Fort de son appui et des projets de collaboration établis, une étude a été confiée au Cabinet ORA, spécialisé dans le domaine de la Santé.
En novembre 2005, le Conseil d'Administration de l'Association de Villebouvet accepte la création d'un foyer à Pierrefort. Le 20 avril 2006 Louis GALTIER présente le projet et obtient un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale.

Le 24 mai 2006, le Préfet et le Président du Conseil Général du Cantal autorisent par arrêté l'Association de Villebouvet à créer un foyer à Pierrefort. La dernière autorisation relevait du Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité. Elle a été obtenue en mars 2008 avec le soutien d'Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales. Elle porte sur l'attribution d'une enveloppe annuelle de 790.000 € correspondant aux coûts de fonctionnement du budget sociaux. Ultime étape, le permis de construire a été accordé fin février 2009.

Les travaux devraient débuter ce printemps pour une ouverture fin 2010.



Le projet est de type pavillonnaire afin de recréer l'esprit d'un hameau. Chaque fonction est clairement identifiée. Les lieux d'activités et d'hébergement sont distincts. Un espace famille est aménagé. Les services logistiques sont regroupés. Chaque résident dispose d'une chambre équipée d'une salle de bain privative.

- Bascule :**
 - * de 0 à 7 000 kg : 3 € la pesée
 - * de 7 020 à 20 000 kg : 4 € la pesée
 - * de 20 020 à 50 000 kg : 6 € la pesée
 - * Pèse bétail : 1 € la pesée
- Concession au cimetière :**
 - * 60 €/m²
 - * Taxe d'occupation du caveau communal : 1 euro par jour
- Services funéraires :**
 - * Pose de scellés sur cercueil : 30 €
 - * Pose de bracelets avant transport sans mise en bière : 25 €
 - * Présence Office Etat-Civil lors d'exhumation de corps : 25 €
- Tarifs de l'eau :**
 - * redevance forfaitaire fixe d'abonnement comprenant location du compteur (raccordement au réseau public) : 70 €
 - * consommation de 0 à 200 m³ : 1,20 € par m³ d'eau consommée
 - * consommation de 201 à 1 500 m³ : 1 € par m³ d'eau consommée
 - * consommation au-delà de 1 500 m³ : 0,75 € par m³ d'eau consommée
- Tarifs de l'assainissement :**
 - * redevance forfaitaire fixe d'abonnement (raccordement sur le réseau public) : 30 € pour un volume d'eau fixé forfaitairement à 1 m³
 - * redevance de 0,75 € par m³ d'eau potable supplémentaire consommée
 - * les redevances de pollution et de collecte s'ajoutent à ces tarifs.
- Gîte de séjour La Grange Saint**
 - Gestion libre : 13 € quelque soit la saison
 - Demi-pension :
 - * Adulte : 31 €
 - * Enfant (4-12 ans) : 20 €
 - * Enfant de moins de 4 ans : gratuit
 - Pension complète :
 - * Adulte : 40 €
 - * Enfant (4-12 ans) : 28 €
 - * Enfant de moins de 4 ans : gratuit
 - Panier repas :
 - * Adulte : 10 €
 - * Enfant (4-12 ans) : 6 €
 - * Enfant de moins de 4 ans : gratuit
 - Location de draps pour gestion libre : 5 €/séjour/personne
 - Caution : 300 € pour les locations en gestion libre